

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/044

Objet : Autorisation de signature d'une charte d'engagement dans le cadre du projet cité éducative 2022-2023 « Savoir Rouler à Vélo »

Séance du lundi 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 8
Absents : 3

¹ Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

² Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à V. Gauthier

³ Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁴ Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁵ Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

⁶ Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour

⁷ A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani⁵, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier³, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi⁶, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo⁴, Dounia Lebik¹, Nejla Toptas², Christian Amar Henni, José Peres⁷, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémie Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
13 février 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/044

**Objet : Autorisation de signature d'une charte
d'engagement dans le cadre du projet cité éducative
2022-2023 « Savoir Rouler à Vélo »**

Cité éducative

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Aurélie MONFILS, Adjointe au Maire chargée de la Réussite scolaire, des Collèges, du Lycée et de l'Enseignement supérieur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du Ministère de la Ville en date du 17 février 2022,

VU le courrier du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports relatif à labellisation de la Ville de Ris-Orangis, en date du 24 février 2022,

VU la délibération du Conseil municipal n°2022/157 en date du 18 mai 2022 relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention cadre triennale de labellisation de la cité éducative de Ris-Orangis,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 7 février 2023,

CONSIDERANT la labellisation Cité Educative décernée à la ville de Ris-Orangis le 24 février 2022,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le projet Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour permettre aux élèves de CM1 l'apprentissage de la conduite à vélo en toute autonomie,

CONSIDERANT l'ambition partagée par l'inspection de l'Education Nationale, la Ville de Ris-Orangis et l'association PRO VELO Ile-de-France 91 permettant à l'ensemble des élèves rissois de CM1 de bénéficier de ce projet,

CONSIDERANT l'accord des partenaires sur le projet,

APRES DELIBERATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement, afin de financer le projet Savoir Rouler à Vélo.

PRECISE que conformément à la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités, Monsieur le maire est habilité à solliciter des subventions auprès de Génération Vélo.

2023/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

ADOPOTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 03 MARS 2023
Publié le : 03 MARS 2023

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

2023/